

Délibération n° 2025-88 R Objet : Avenant n°1 Mission Contrôle Technique pôle culturel

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 06 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00, Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN, Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention, Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,

Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à

l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants: 27

Présents:

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé:

Monsieur Patrice RENOUF, Monsieur Denis GRAS

Le contrat pour la mission Contrôle Technique pour le pôle culturel, a été attribué en juin 2018 à la société APAVE SUD EUROPE, à 05000 GAP.

La modification n° 1 faisant l'objet de la présente délibération porte sur une revalorisation du contrat, consécutive à l'augmentation du montant des travaux engagés pour le pôle culturel.

La mission initiale avait été établie sur la base d'un montant de travaux de 5 833 333,33 € HT. Ce montant s'élève désormais à 7 877 501 € HT, entraînant une réévaluation du contrat.

Ainsi, le montant de la mission passe de 7 400,00 € HT à 9 993,17 € HT, soit une augmentation de 2 593,17 € HT, correspondant à une hausse de 35.04 %

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA 05 mai 2025,

 \mathbf{Vu} la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer la modification n°1 avec la société APAVE SUD EUROPE
- Dit que les dépenses seront prises sur l'opération 0134 du budget général.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025 Madame Le Maire Chantal EYMEOUD

